

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 mai 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231040

**Accorder un contrat à Sanexen services
environnementaux inc., pour des travaux de
réhabilitation de conduites d'eau secondaires par
chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
- Dépense totale de 12 506 551,98 \$, taxes incluses
(travaux: 11 158 683,62 \$ + contingences:
1 115 868,36 \$ + incidences: 232 000,00 \$) - Appel
d'offres public 458014 – 2 soumissionnaires.**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231040

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 506 551,98 \$, taxes incluses (travaux: 11 158 683,62 \$ + contingences: 1 115 868,36 \$ + incidences: 232 000,00 \$) - Appel d'offres public 458014 – 2 soumissionnaires.

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les détails de ce contrat de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par la technique de chemisage. L'appel d'offres, d'une durée de 30 jours au cours duquel deux addendas ont été publiés, a permis de recevoir deux soumissions parmi les 4 preneurs des documents de l'appel d'offres.

Le Service a présenté l'écart de prix de 7,6% entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimé de contrôle et a expliqué que certains coûts figurant à l'estimé de contrôle, notamment en ce qui a trait au maintien de la mobilité et de la sécurité routière ainsi qu'à la mise en place d'un réseau d'alimentation temporaire, sont significativement plus élevés que les prix obtenus de la part des deux soumissionnaires. De plus, les deux soumissions obtenues sont globalement très similaires.

En conclusion, la Commission a apprécié les explications obtenues relativement à l'écart observé dans ce contrat d'envergure. Au terme de son examen, la Commission est satisfaite des explications amenées à l'égard des critères d'examen. Bien que les efforts mis de l'avant pour ouvrir le marché soient soulignés, la Commission déplore l'envergure de ce contrat, qui n'a pas permis d'attirer plus de deux soumissionnaires. Néanmoins, la

Commission comprend que deux entreprises de ce marché ont fusionné et que ceci a pour effet de diminuer le potentiel de soumissionnaires pour ce type d'appel d'offres. En outre, les commissaires comprennent également que le matériau provient d'un fournisseur unique à l'étranger. Enfin, pour toutes ces raisons, la Commission suggère le retrait de l'information relative à l'exercice d'ouverture du marché pour ce contrat de 12,5 M\$.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE207231040 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.